

GÉRER ET ANTICIPER FACE AUX CONTRAINTES :

UNE MÉTHODE QUI FAIT SES PREUVES EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES LOCALES

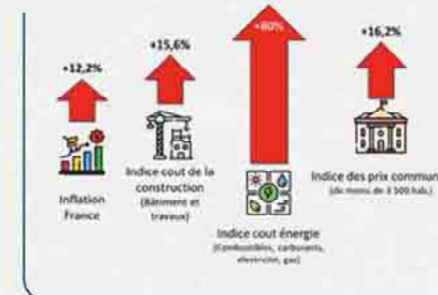
Les élus et les services ont terminé l'élaboration du Budget Primitif 2024. Bien qu'il y ait eu des évolutions importantes dans l'environnement économique, la santé de la Commune reste bonne et le cap est maîtrisé ! Pour comprendre ce qui se joue, il est important de décrypter les enjeux.

INFLATION

LA HAUSSE DES CHARGES FRAPPE DUREMENT LES COMMUNES

Après la crise du Covid, l'environnement économique a fortement évolué, avec des impacts importants sur la population, les entreprises et également les collectivités locales. Les communes touristiques, et particulièrement les stations de ski, ont été sévèrement touchées par l'évolution des tarifs de l'énergie.

ÉVOLUTION DES COÛTS POUR LE SECTEUR COMMUNAL DE JANVIER 2020 À SEPTEMBRE 2023



L'évolution cumulée des prix à la consommation depuis 2020 est supérieure à 12%, mais certains secteurs ont connu des évolutions plus importantes sur la période. Au premier rang de ces évolutions, les tarifs de l'énergie (Electricité, Gaz, Combustibles) étaient, à la fin 2023, supérieurs de 80% à ceux de 2020.

Pour la commune de La Clusaz, le surcoût des charges liées à l'énergie a été supérieur à 250 K.€ sur l'ensemble des budgets en 2023. Pour la SATELC, l'impact de ces hausses est venu se cumuler à celles déjà enregistrées en 2022. Les prix de l'énergie sont orientés la baisse, mais ils restent toutefois à un niveau très nettement supérieurs à leur niveau d'avant Covid et cette situation risque de perdurer.

D'une manière générale, les charges des communes, surtout les plus petites, ont augmenté plus vite que l'inflation. Pour les communes de moins de 3 500 habitants (dont fait partie La Clusaz), les coûts ont augmenté de plus de 16% par rapport à 2020.

EMPRUNT

LA DETTE EST MAÎTRISÉE, MALGRÉ LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊTS

Autre conséquence importante de l'évolution du contexte économique, le brusque retournement des taux d'intérêts. Les communes ont vécu la même évolution que les entreprises et les particuliers, avec la fin des taux bas et le renchérissement du crédit.

IMPACT DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ENTRE 2020 ET 2023

Coût pour la Mairie d'un emprunt sur 20 ans
Pour 100 000 € empruntés (intérêts cumulés sur 20 ans)

DATE DE L'EMPRUNT ANNÉE 2020	DATE DE L'EMPRUNT ANNÉE 2023
MONTANT EMPRUNTÉ : 100 000 €	MONTANT EMPRUNTÉ : 100 000 €
TAUX D'INTÉRÊT : 0,36 %	TAUX D'INTÉRÊT : 4 %
COÛT TOTAL DE L'EMPRUNT : 3 623 €	COÛT TOTAL DE L'EMPRUNT : 47 164 €

MULTIPLICATION PAR 12 DES INTÉRÊTS VERSÉS

Entre 2020 et 2023, les taux d'intérêts des emprunts proposés à la commune de La Clusaz sont passés de 0,36% à 4%, ce qui conduit à multiplier par 12 le coût du financement des investissements, qui n'est pas autofinancée.

Heureusement, l'évolution des taux s'est stabilisée à la fin de l'année 2023, mais les prévisions pour 2024 ne garantissent pas de baisse avant la moitié de l'année et les taux devraient être élevés par rapport aux conditions antérieures.

UNE BONNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT QUI LIMITE LE RECOURS À L'EMPRUNT



Les premiers résultats de 2023 font apparaître une baisse des recettes budgétaires de la Commune liées à l'activité touristique :

- Taxe de séjour : -18%
- Taxe sur les remontées mécaniques : -13%

Il en est de même pour les recettes liées aux transactions immobilières, avec le ralentissement de celles-ci (-16%). Cette baisse intervient après une année 2022 record liée à la reprise de l'activité post Covid et l'intérêt réaffirmé pour La Clusaz : refuge en montagne pour les citadins.

Pour compenser cette baisse et la hausse des charges, notamment d'énergie, la commune a exercé un contrôle rigoureux des dépenses et a pu compter en partie sur la revalorisation de 7,1% pour des bases d'imposition. Par ailleurs, le Conseil Municipal a voté une hausse des taux d'imposition limitée à 2%.

Au final, la capacité financière du budget principal, mesuré au travers de son Excédent Brut d'Exploitation, devrait s'élever à 2,26 M.€, soit un niveau proche de celui constaté en 2022 (2,27 M.€).

Cette capacité financière, qui est calculée hors opérations exceptionnelles, est à saluer, dans la mesure où elle permettra non seulement de faire face à l'annuité de la dette de l'exercice (1,74 M.€) mais surtout de dégager une capacité d'autofinancement pour limiter le recours à l'emprunt.

Pour maintenir cet équilibre dans le contexte décrit précédemment, la commune devra utiliser de nouveaux leviers en mobilisant la taxe d'habitation majorée sur les résidences secondaires.

RÉALISER LES PROJETS EN LIMITANT LA DETTE

Au titre des investissements, la commune a réalisé en 2023 un volume d'investissement direct de 3,37 M.€ au titre de son budget principal, auquel il faut rajouter 0,87 M.€ de travaux et acquisitions engagés en 2023 et qui seront payés au début 2024.

Par ailleurs, la commune a réalisé l'acquisition de patrimoine foncier et immobilier pour un montant de 7,13 M.€ en assurant des portages auprès l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Pour financer les investissements directs et les restes à réaliser, la commune a utilisé sa capacité d'autofinancement de l'exercice, ainsi qu'une partie de ses réserves, pour limiter le recours à l'emprunt à un montant de 1 M.€ dans un contexte de taux d'intérêts élevés.

POUR 2024 : ON APPLIQUE LES MÊMES RECETTES ET ON MAINTIENT LE CAP

Face aux évolutions durables des charges et du coût de financement la dette, la commune affiche en 2024 les mêmes objectifs de suivi rigoureux et de maîtrise des charges, qu'il s'agisse des charges de fonctionnement ou d'investissement. À titre d'exemple, la commune a engagé le chantier de la rénovation de l'Espace Aquatique, qui fêtera ses 70 ans en 2027. Cette rénovation permettra de réaliser des économies sur les charges de gestion (eau, énergie), tout en proposant des bassins rénovés à la clientèle pour aller chercher de nouvelles recettes.

S'agissant du financement du programme d'investissement, la commune souhaite limiter son recours à l'emprunt pendant la période de taux élevés et pourra s'appuyer sur les réserves qu'elle a dégagées au cours des exercices précédents, ainsi que sur une évolution toujours favorable de l'annuité existante.

En effet, l'annuité de la dette acquise antérieurement continue de se réduire. L'annuité du budget principal était de 1,66 M.€ au titre de l'exercice 2023 et devrait reculer à 1,5 M.€ en 2024.

1,66 M€
2023

1,50 M€
2024

LA COMMUNE SOUHAITE LIMITER SON RECOURS À L'EMPRUNT...



LES CHIFFRES CLEFS

UN RYTHME D'INVESTISSEMENT SOUTENU ET UN RECOURS À L'EMPRUNT LIMITÉ

- 7,13 M.€ d'acquisitions et portages avec l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie
- 3,29 M.€ d'investissements directs et travaux qui sont financés avec seulement 1,0 M.€ d'emprunt.

TRÈS FORTE PRESSION SUR LES CHARGES

- 79% de hausse pour les charges liées à l'énergie (carburants, combustibles et électricité) entre 2020 et 2023, soit 600 K.€ supplémentaires cumulés (tendance identique à la moyenne nationale des communes)
- Multiplication par 8 des taux d'intérêts des emprunts entre 2020 (0,5%) et 2023 (4,0%).

DIMINUTION DES RECETTES

- 11% de baisse des dotations de l'État en fonctionnement (-87 K.€) entre 2020 et 2023
- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est passée de 2,2 M.€ il y a 10 ans à environ 800 000 € en 2023.

MAINTIEN DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

- La capacité financière a été maintenue en 2023 avec notamment la revalorisation des bases d'imposition (+7,1%) et une augmentation modérée des impôts locaux (+2%).
- L'annuité de la dette est couverte par la capacité financière et le budget principal dispose d'une capacité de désendettement favorable.

